

## Recyclage CAEERS

Contact pour la formation : Julien COMETTO (Coordinateur en formation continue) – 06 20 69 68 06

### Objectif de la formation :

Pour l'exercice de fonctions à bord des navires de commerce ou de plaisance armés avec un rôle d'équipage, le titulaire d'un certificat CAEERS doit, **tous les cinq ans**, pour prouver le maintien de sa compétence professionnelle, avoir suivi, dans les douze mois précédant sa demande de revalidation, une formation de **recyclage** dans les conditions fixées aux articles 7 et 8 du présent arrêté.

Si le titulaire du certificat a reçu une **formation à bord** (durant les 5 ans qui précèdent la formation de recyclage) **attestée par la compagnie maritime** lors de l'entrée en formation, il peut suivre le stage court.

### Conditions d'admission pour entrer en formation :

Tout candidat doit être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité, être titulaire du certificat à recycler.

### Programme :

Contenu de formation

Enseignements théoriques :

Remise à niveau et actualisation des connaissances, compréhensions et aptitudes portant sur les changements intervenus dans la réglementation et dans la technologie ; l'accidentologie des embarcations et radeaux de sauvetage (sans Recyclage TIS\* : 2 heures)

Enseignements pratiques : Procédures de mise à l'eau (sans Recyclage TIS\* : 4 heures)

Nombre d'heures , si formation à bord : 8h dont 6h de TP (sans Recyclage TIS)

Nombre d'heures, sans formation à bord : 12h dont 6h de TP (sans Recyclage TIS)

### Délivrance de l'attestation de stage

Tout candidat à un recyclage de certificat se verra délivrer une attestation.